



## Régime d'assurance santé-voyage pour les membres de l'ANRF (offerte par Johnson Inc. pour le Groupe de compagnies Royal and SunAlliance)

Le régime MEDOC<sup>MD</sup> de l'ANRF est un régime d'assurance médicale de voyage d'urgence conçu en vue de répondre aux besoins des membres de l'ANRF. En d'autres mots, vous devez être membre de l'ANRF (ou conjoint(e) d'un membre de l'ANRF) afin d'y souscrire. Ses taux collectifs et ses prestations sont exceptionnels, surtout parce qu'il est coordonné avec le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP), le plus important régime de ce genre au Canada.

Le régime de base annuel offre aux membres une protection durant toute l'année pour un nombre illimité de déplacements de 40 jours ou moins chacun, sans restrictions concernant les affections médicales antérieures. Des conditions relatives aux affections antérieures s'appliquent aux déplacements de plus de 40 jours, mais seulement en ce qui concerne les personnes qui ne sont pas admissibles aux options Santé Optimale ou Bonne Santé. Les dépenses admissibles excédant le montant maximal offert par le RSSFP sont assurées jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$ par urgence. Ces dépenses comprennent le transport ou l'évacuation d'urgence en avion, les soins infirmiers en milieu hospitalier, le retour d'un véhicule, de vos enfants à charge avec accompagnateur, de vos animaux domestiques, les dépenses supplémentaires pour les repas et l'hébergement, le rapatriement/l'enterrement, les soins dentaires d'urgence et les frais hospitaliers complémentaires. Le régime MEDOC<sup>MD</sup> de l'ANRF comprend aussi une protection d'annulation et d'interruption de voyage jusqu'à concurrence de 8 000 \$ par personne assurée, par voyage. Les membres de l'ANRF recevront une trousse d'information MEDOC<sup>MD</sup> avec leur carte d'adhésion.

Les primes du régime MEDOC<sup>MD</sup> de l'ANRF sont exceptionnelles, comme le démontre l'histoire suivante.

Un membre de l'ANRF et son épouse ont récemment fait une croisière de 14 jours en Alaska - 10 jours sur terre et 4 jours en mer, au coût de 10 000 \$. La ligne de croisières recommandait aux voyageurs de souscrire à sa propre assurance annulation voyage, au prix de 640 \$, un coût élevé, mais qui couvrirait néanmoins les dépenses jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Toutefois, cette assurance ne couvrirait que ce voyage. Vu le prix élevé, l'agent de voyage suggéra sa propre police d'assurance annulation, moyennant 518 \$, ce qui représentait une bonne économie, mais qui elle aussi ne couvrirait que ce déplacement. Notre membre lui dit qu'il allait y réfléchir et rentra à la maison. Il s'est alors souvenu qu'à titre de membre de l'ANRF, il pouvait probablement souscrire à une assurance annulation voyage. Il téléphona à la compagnie d'assurance Johnson et on lui confirma qu'on pouvait en effet lui offrir l'assurance annulation MEDOC<sup>MD</sup>, qui fait partie d'un forfait complet d'assurance voyage d'urgence et qu'il s'agissait d'un régime annuel. Notre membre commençait à désespérer de trouver une solution, mais il demanda combien coûtait cette police et on lui répondit 145 \$ par année. Il voulut ensuite savoir quel serait le prix pour son épouse; on lui dit qu'il n'y avait pas de frais supplémentaires et aussi que le coût de l'annulation voyage était inclus. On ajouta que cette police de 145 \$ offrait une protection médicale additionnelle de 5 000 000 en sus de la protection de 100 000 \$ hors province et hors pays du RSSFP; que cette police ne couvrait pas qu'un seul voyage, mais plusieurs déplacements par année et qu'en raison de l'intégration du régime MEDOC<sup>MD</sup>-RSSFP, il n'y avait pas de clause relative aux affections médicales antérieures pour les voyages de 40 jours ou moins. (P.S. : si vous avez une affection médicale préexistante, la plupart des compagnies d'assurance ne seront pas en mesure de vous offrir une protection ou encore, les primes seront très élevées) Il va sans dire qu'il a immédiatement souscrit au régime MEDOC<sup>MD</sup> et qu'il conserve cette police depuis.

**Communiquez avec nous afin de devenir membre de l'ANRF et d'être admissible  
au régime MEDOC<sup>MD</sup> de l'Association**

ANRF SECTION D'OTTAWA  
2285, boul. Saint-Laurent, unité B-2, Ottawa (ONTARIO) K1G 4Z5  
Téléphone : (613) 737-2199    Télécopieur : (613) 737-9288  
Courriel : [fnaotbr@cyberus.ca](mailto:fnaotbr@cyberus.ca)    Site Web : [www.fnaottawa.com](http://www.fnaottawa.com)

english on reverse